



Cumuler formation asp + travail

Par **Laurita**, le **04/09/2012** à **23:58**

Bonsoir,

Ayant commencé une formation rémunérée par l'ASP le 9 juillet 2012, j'aimerais savoir si c'est possible de faire de la garde d'enfant avec le CESU en sachant que j'ai 745 heures de formation théorique et 690 heures de formation pratique. La formation se termine le 30 septembre 2013. Le formateur nous a conseillés de ne pas déclarer le suivie de formation pour rester inscrit au pôle emploi quand je demande pourquoi je n'ai pas vraiment de réponse. Sauriez-vous me donner quelques pistes? Merci d'avance.